

Compte rendu de la séance

du Mercredi 29 mars 2017

Date de convocation 22/03/2017

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Cédric RUAULT par Thierry GRIFFEL, Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE, Cédric LOUBET par Alain BRUYERE

Absente excusée : Mélinda LABEUCHE

Secrétaire(s) de la séance: Frédéric BOYER

Ordre du jour:

- Rapport sur l'évolution de l'association Pieds Begon
- Vote du compte administratif et du compte de gestion pour le BP Commune et Assainissement
- Vote de l'affectation de résultat
- Vote des subventions allouées aux associations
- Débat et orientations budgétaires (investissements, imposition...)
- Modification délibération du 15 février 2017 sur les indemnités des élus
- Préparation des élections
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Association Pieds Begon :

Le Président Cyril TERRAL et la vice présidente Noëlle MARC sont venus présenter les futurs projets de l'association.

Pour 2017, l'association proposera une randonnée courant octobre et prépare le lancement de son premier trail sur la commune de Puybegon et de Busque pour le mois de février 2018.

Vote du compte administratif complet - Puybegon (DE 2017 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, considérant que la reprise du résultat d'investissement du compte de gestion 2015 au BP 2016 était erronée (voir certificat ci-joint)

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		89 313.81	39 919.15		39 919.15	89 313.81
Opérations de l'exercice	267 440.13	302 102.79	61 900.02	70 337.90	329 340.15	372 440.69
TOTAUX	267 440.13	391 416.60	101 819.17	70 337.90	369 259.30	461 754.50
Résultat de clôture		123 976.47	31 481.27			92 495.20
				Restes à réaliser	19 023.00	
			Besoin/excédent de financement Total			73 472.20
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		64 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en tenant compte de l'erreur de reprise du résultat d'investissement au BP 2016 d'un montant de 1 838.13 €,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement en reprenant le compte de gestion pour avoir les valeurs de reprises de résultat correctes

52 342.40	au compte 1068 (recette d'investissement)
71 634.07	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote : 13 Pour : 13 Contre : 0

Vote du compte administratif complet - ea Puybegon (DE 2017 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		62 656.09		1 925.52		64 581.61
Opérations de l'exercice	6 894.53	12 657.02	3 740.68	7 807.43	10 635.21	20 464.45

TOTAUX	6 894.53	75 313.11	3 740.68	9 732.95	10 635.21	85 046.06
Résultat de clôture		68 418.58		5 992.27		74 410.85
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		74 410.85
				Pour mémoire : virement à la s		58 870.09

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
68 418.58	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Vote : 13 Pour : 13 Contre : 0

Proposition des subventions allouées aux associations (DE 2017 014A)

La commission finance a sollicité les associations pour qu'elles fournissent un dossier de demande de subvention comprenant un compte de résultat de l'année écoulé, la situation de trésorerie et un prévisionnel pour l'année à venir.

Après étude de ces dossiers, la commune est amenée à déterminer le montant qu'elle souhaite allouer.

Associations :

- Culture et Loisirs : 1250 € + versement d'une aide exceptionnelle de 546 € pour le branchement de l'éclairage à Larmès
- Les 3 Clochers : achat de fournitures pour divers travaux de restaurations d'un mur 2 200 €
- La Souris Puybegonnaise : 500 €
- L'Amicale Loisirs Pétanque : 500 €
- Pieds bégon : 500 € + avance 2018 si projet trail aboutissant (versement fin 2017)
- ADMR : 200 €
- Age d'Or : 80 €
- Mutuelle Coup Dur : 30 €
- Anciens combattants : 50 €
- La Croix Rouge : 100 €
- L'amicale des pompiers : 50 €
- ARLPI : 200 €
- ASB Foot : 220 € (11 enfants licenciés avec participation de 20 € par enfant)
- Gymnastique Briatextoise : 320 € (16 enfants licenciés avec participation de 20 € par enfant)

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions qui seront prévues au BP 2017.

Débats et orientations budgétaires :

Monsieur le Maire présente les réalisations qui devraient être réalisées au cours de l'année 2017:

- adressage avec mise en place de la signalétique (plaques de rues et numéros habitations)
- accessibilité
- éclairage du carrefour de Larmès pour le ramassage des enfants (programme en partenariat avec le Conseil Départemental et la Région)
- travaux de voirie (voirie communale et voirie d'intérêt communautaire)
- gestion des cimetières
- divers petits travaux d'aménagements

Indemnités des élus - Annule et remplace la délibération du 15/02/2017 (DE 2017 015)

Le conseil municipal de la commune de Puybegon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant la délibération du 29 mars 2016,

Considérant la modification du code général des collectivités territoriales du 8 novembre 2016,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant que le conseil municipal souhaite minoré le taux d'indemnité versé aux élus,

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : **18.70** %.
- 1er adjoint : **6.60** %.
- autres adjoints : **3.30** %.
- conseillers municipaux : **0.80** %.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal. Le versement de l'indemnité sera trimestriel.

Article 3 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOMS - PRENOMS - FONCTIONS	% de l'indice brut terminal
GUIPAUD Max, Maire	18.70
CINQ Robert, 1er adjoint	6.60
BRUYERE Alain, 2ième adjoint	3.30
SANSUS Franck, 3ième adjoint	3.30
RUVAULT Cédric, 4ième adjoint	3.30
RIVIERE Laurence, conseillère municipale déléguée	0.80
CADAUX Chantal, conseillère municipale déléguée	0.80
BOYER Frédéric, conseiller municipal délégué	0.80
LABEUCHE Mélinda, conseillère municipale déléguée	0.80
LOUBET Cédric, conseiller municipal délégué	0.80

GRIFFEL Thierry, conseiller municipal délégué	0.80
PIETRAVALLE Philippe, conseiller municipal délégué	0.80
GARRIGUES Françoise, conseillère municipale déléguée	0.80
SICARD Eric, conseiller municipal délégué	0.80
CROUZET Yvette, conseillère municipale déléguée	0.80

Questions diverses :

- l'association des parents d'élèves du RPI demande la possibilité de mettre en place un stand pour la fête du village. La commune ne voit pas d'objection à la demande et conseille à l'association de contacter le comité des fêtes.

- agent en immersion :

la commune accueille un agent de Briatexte dans le cadre d'un projet d'immersion suite à un contrat aidé.

Cet agent sera présent sur la commune du 3 au 14 avril 2017.

La séance est levée à 23h55.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	Représenté par GRIFFEL Thierry
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Excusée
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	Représenté par BRUYERE Alain
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	